

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Trente-cinquième session

Cette session se tiendra au CICG dans la salle plénière A¹
les 4 et 5 novembre 2024 à partir de 10 heures.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Tous les documents disponibles peuvent être consultés sur la page Web
de la [trente-cinquième session du Comité permanent](#)
ou à l'aide des liens hypertextes figurant dans le présent document.

Lundi 4 et mardi 5 novembre 2024	
Point 1	Séance d'ouverture et pouvoirs
Point 2	Adoption de l'ordre du jour S/35/1/Rev.1 S/35/2/Rev.1
Point 3	Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres C/115/4/Rev.1
Point 4	Exposé de la Directrice générale S/35/INF/1 S/35/7
Point 5	Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2024 C/115/8
Point 6	Programme et Budget pour 2025 C/115/7
Point 7	Rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes S/35/11
Point 8	Point sur la nomination d'un vérificateur externe des comptes C/115/6

¹ Les délibérations peuvent être suivies en ligne pendant la session depuis un site sécurisé. Cependant, en cas de vote, seuls les participants présents dans la salle pourront voter.

Lundi 4 et mardi 5 novembre 2024	
Point 9	Plans concernant le bâtiment du Siège de l'OIM – Informations actualisées n° 11 S/35/10
Point 10	Informations sur le compte du fonds pour les bâtiments S/35/12
Point 11	Rapport sur les travaux du Bureau du contrôle interne S/35/6
Point 12	Rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance de l'OIM
Point 13	Rapport sur les privilèges et immunités octroyés par les États à l'Organisation S/35/4
Point 14	Rapport du Président du Groupe de travail sur les partenariats, la gouvernance et les priorités organisationnelles de l'OIM WG/PGOP/2024/3
Point 15	Plan de travail provisoire des organes directeurs de l'OIM pour 2025 S/35/8
Point 16	Échange de vues sur les thèmes proposés par les Membres : S/35/9 – Fonds de l'OIM pour le développement (Rapport d'activité pour la période allant du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2024) a) Approche de l'OIM en matière de protection des migrants et des personnes déplacées S/35/5 b) Tirer parti de l'évolution des technologies pour créer de meilleures voies de migration régulières S/35/3
Point 17	Autres questions